



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

Réservé
au
Moniteur
belge



23103852

27 JUL. 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0421 312 867**
Nom

(en entier) : **MENATAM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue Léon François, 6-8 à 5170 Bois-de-Villers**

Objet de l'acte : Nomination d'administrateur

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE TENUE AU SIEGE DE LA SOCIETE LE 23 JUIN 2021

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe TAMINIAUX .

Composition de l'Assemblée

Le président constate que les convocations par mail ont été effectuées et dépose les exemplaires justificatifs.

La liste des présences est complétée (voir annexe).

Exposé du Président

La présente Assemblée a pour ordre du jour :

- 1.Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 2.Approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2020
- 3.Information sur les comptes annuels consolidés au 31/12/2020
- 4 .Affectation des résultats
5. Nomination de Françoise Burlet en tant qu'administrateur indépendant

Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les faits exposés par le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée. Celle-ci reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à son ordre du jour.

Délibérations

L'assemblée aborde l'ordre du jour .

1.L'Assemblée demande au Conseil de faire rapport sur sa gestion ; le rapport du Conseil et le rapport de gestion sont communiqués et discutés.

2.L'Assemblée aborde l'examen des comptes annuels au 31.12.2020 et après discussions, les approuve.

3.L'Assemblée générale aborde l'examen des comptes consolidés au 31 .12.2020 et après discussions, les approuve.

4.. Le résultat de l'exercice à affecter pour la S.A MENATAM est un bénéfice de 3.548.103,24 € qui est affecté comme suit :

Dividende : 3.000.000,00 €

Résultat reporté : 548.103,24 €

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Par un vote spécial, et à l'unanimité, l'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat au cours de l'exercice écoulé .

5.L'assemblée générale décide de nommer Madame Françoise Burlet comme administrateur indépendant, pour une durée de 2 ans. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée générale approuvant les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2022 .

L'assemblée donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la (des) décision(s) ci-annexée (s), en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Le président dont lecteur du présent procès-verbal et, lecture faite, les membres ont signé. La séance est ensuite levée.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration